

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général

JPS/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° _____

Arrêté portant approbation d'une donation documentaire par Monsieur Stéphane GAUTHIER pour affectation au fonds documentaire du Musée des Armes (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle)

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant qu'une donation, composée de trois documents concernant le bicentenaire de la Manufacture d'Armes de Tulle de 1977 par Monsieur Stéphane GAUTHIER demeurant 22bi, Rue Roger Salengro – 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE,
- Considérant que cette donation viendra compléter le fonds documentaire du Musée des Armes (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle).

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Monsieur Stéphane GAUTHIER des documents suivants :

- une brochure (14x29,7cm) datée d'octobre 1977, intitulée « Bicentenaire 1777-1977 »
- une carte sur papier tissé (29,5x13,8cm) reproduisant une carte postale de la Manufacture au début du XXe siècle, et intitulée « 1777-1977 La Manufacture a 200 ans »
- un dossier cartonné (32x22cm) de la Manufacture Nationale d'Armes de Tulle contenant deux fascicules format A4 : l'un sur Tulle, son histoire, ses centres d'intérêts, et l'autre sur la Manufacture, son histoire et ses productions

Cette donation, d'une valeur de 30 €, est vouée à intégrer les collections muséales de la Ville de Tulle pour affectation au fonds documentaire du Musée des Armes (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle).

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Stéphane GAUTHIER

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 13 mai 2024



Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 14 MARS 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 MARS 2024
AD37 - 13052024